

GUIDE

PREMIERS PAS D'UNE ASSO PRO-VELO



LES ASSOS PRO VELOS, QUI SONT ELLES EN PAYS DE LA LOIRE ?



Soutenu par





Le rôle et les actions de nos assos

- La première question à se poser est : une association, mais pour faire quoi ? voici une présentation rapide du panel des actions développées par les associations membres du collectif. Toutes les associations ne font pas toutes les actions : certaines se lancent avec l'une ou l'autre action ; d'autres font le choix de se spécialiser à un seul projet tout au long de leur cycle de vie
 - Ces actions s'organisent en 3 types d'actions principalement :
 - **L'expertise d'usage pour co-construire les politiques cyclables et développer un plaidoyer.**
 - Voici le lien vers une fiche réalisée à destination des collectivités pour les aider à mieux comprendre le rôle des assos et l'intérêt de nous consulter pour définir une politique cyclable.
 - Mais c'est une fiche qui est utile aussi aux associations et aux groupes de citoyens, afin de bien définir ce que l'on fait, où met-on les limites, etc :
 - https://docs.google.com/document/d/14LJywFbs3fM0tD-j9pc0dQHktwMKutVFudXReLMP6aU/edit?usp=share_link
 - **Les actions d'accompagnements du grand public pour permettre à chaque personne de circuler à vélo au quotidien.**
 - Ces actions vont de la vélo-école adulte ou enfants pour apprendre à faire du vélo, se positionner en sécurité sur la chaussée, apprendre à entretenir et réparer son vélo en autonomie, choisir un vélo adapté à sa pratique ou encore sécuriser correctement son vélo.
 - **L'organisation d'événements permettant de rendre visible la pratique du vélo sur le territoire.**
 - Cela va de la participation à d'autres événements pour faire connaître l'association à l'organisation de Faites du vélo ou balades conviviales, mais aussi l'accompagnement d'autres événements pour rendre ceux-ci cyclables.
- ⇒ Lors des premières étapes de création d'une association, il est important de réfléchir collégialement aux actions que l'on souhaite porter, leurs objectifs, leurs pertinences sur le territoire et dans le contexte que l'on vit, etc : **la formalisation de ces réflexions et choix se fait via le projet associatif.**





Promouvoir le vélo au quotidien

Le rôle de nos assos

Agréger les ressentis cyclistes pour porter l'expertise d'usage et co-produire des politiques cyclables

Expertise d'usage



- Élu·e·s
- Collectivités
- Technicien·nes



Enquête nationale cycliste



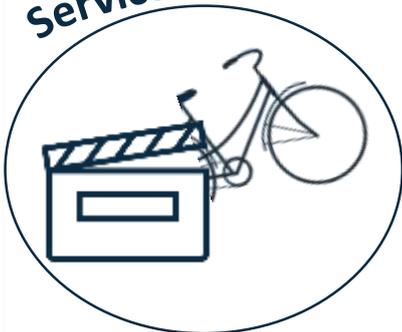
Remontée des signalements



Expression des besoins sur des projets & la politique cyclable

Accompagner le changement de pratiques avec le public et les prescripteurs de mobilité

Services



- Circulation en rue
- Vélonomie
- Culture vélo



Education : de la famille à l'université



Vie professionnelle et habitat



Loisirs



Comment devenir cycliste?

Le panel des outils locaux des assos



- Savoir circuler à vélo en ville
- **Vélo-écoles et éducation mobilité vélo** (scolaire, adultes, publics précaires)
- Qualification : **CQP EMV** (Certificat Qualification Professionnelle Education Mobilité Vélo et **IMV** (Initiation Mobilité Vélo)

Vélo-écoles



- Promouvoir le vélo pour les déplacements domicile – travail
- **Accompagnement aux actions vélos des plans mobilité entreprises**

Interventions en milieu pro



- Intégrer l'expertise d'usage, gage de réussite des politiques cyclables
- **Plaidoyer** : l'expertise d'usage pour proposer, tester, coopérer avec la collectivité

Expertise d'usage



- Accéder à des vélos à prix accessibles
- **Bourses aux vélos** : mettre en vente les vélos d'occasion

Bourses aux vélos

- Promouvoir le vélo auprès du grand public, de manière festive
- **Faites du Vélo / Mai à vélo, accompagnement à la cyclabilité des événements**

Evénements



- Etre autonome sur les réglages de confort et de sécurité de son vélo
- **Vélonomie** : ateliers d'auto-réparation, vérification technique

Vélonomie



- Lutter contre le premier frein à la pratique : le vol
- **Bicycode** : marquer les vélos contre le vol, sensibiliser à la qualité des anti-vols, à la manière d'attacher son vélo.

Lutte contre le vol





Intérêt de se constituer, ou pas, En association

- Souvent, l'envie de créer une association vient d'un groupe de personnes qui se rencontrent lors d'une occasion particulière autour du vélo sur leur territoire :
 - Concertation citoyenne de la commune ou comcom autour du vélo ou des mobilités
 - Sortie ou projet scolaire autour du vélo
 - Pétition autour des mobilités,
 - Evénement environnemental,
 - Etc
- Lors de ce moment, les personnes se rendent compte d'une envie commune de porter ensemble un projet autour du vélo ou plus large. Se pose alors la question de la forme juridique et notamment celle de rester un groupe de personnes citoyennes ou de créer officiellement une association. Voici un

	Groupe de citoyens	En association
Liberté d'agir	<p>Actions et avis à l'initiative de la comcom, en dépit d'une certaine liberté pour se réunir et préparer les séances de travail.</p> <p>L'initiative prise par une membre de rencontres autour d'une école a donné lieu à un RDV pour demander de ne plus le faire...</p>	<p>Possibilité d'aller mener des enquêtes pour agréger des avis, de réaliser des événements, etc</p> <p>L'asso fixe ses actions, en complément ou en opposition à ce qui se réalise.</p>
Calendrier	Le calendrier d'actions, de rencontres, est à la main de la comcom.	L'asso peut en parallèle fixer son propre calendrier d'actions, s'inscrire dans des actions locales, régionales ou nationales qui lui permettent de faire porter sa voix et son message (exemple du calendrier régional de Mai à vélo, etc).
Moyens d'agir	Pas de moyens dédiés	Budget lié à minima aux adhésions + possibles demandes de subvention + possible demande de local à la ville
Représentativité des usagers et usagères vélo	Nommés par la comcom au sein d'un groupe de citoyens volontaires pour être référents quartiers. Pas de représentativité	<p>L'assos agrège différents usagers et profils de cyclistes, qui élisent en leur sein un conseil d'administration.</p> <p>L'asso peut facilement aller chercher d'autres avis que les cyclistes dans son assos, afin d'avoir une vision la plus large possible</p>
Rapport de force	Faible si ce n'est via la menace de démissionner individuellement ou collectivement.	<p>L'asso représente des électeurs.</p> <p>Elle peut organiser des vélorutions, des actions qui, sans être frontales, montrent qu'il y a une vigilance citoyenne sur le sujet.</p>

- Il est on ne peut plus recommandé de vérifier qu'une association n'intervient pas déjà sur le vélo avant de se lancer, afin de mutualiser les efforts.

Avantages et inconvénients du rattachement à une asso environnementale

- Parfois, il peut aussi être plus simple de se rattacher à une association existante dont l'objet est proche et avec laquelle vous partagez des valeurs, objectifs et modalités d'actions.

Avantages	Inconvénients
Pas de constitution d'assos à faire	Risque de dissolution du message vélo dans le reste (ou de prédominance du vélo par rapport au reste, si la commission vélo est très active). Peut créer des tensions.
Déjà des adhérents donc déjà une légitimité et une écoute par la collectivité	Le vélo ne mobilise peut-être pas tout le monde.
Expérience associative à disposition (mais avec un passif et des décisions passées sur lesquelles on n'a pas la main).	La stratégie liée au vélo peut s'opposer à celle des autres sujets environnementaux (ex : la commune a organisé une séance de ramassage de déchets sur la plage mais n'a fait que des aménagements cyclables non adaptés au besoin. Comment convaincre d'agir si une partie de l'assos est satisfaite?
Gestion de l'asso déjà prise en charge même si une implication est attendue.	Concrètement, les exemples de membres du CVPDL dans ce cas amènent aux situations suivantes : <ul style="list-style-type: none">- Dans un des cas, le groupe vélo est très actif et à la sensation de prendre toute la place. La question de l'autonomie se pose.- Dans un autre cas, le groupe vélo est mené par deux personnes qui font les choses un peu dans leur coin car les autres personnes ne sont pas intéressées par le sujet même si elles valident le principe de porter la thématique.

- Recommandation** : si une asso environnementale s'est déjà impliquée sur le plaidoyer vélo sur le territoire, il est intéressant de la contacter, afin de récupérer l'historique et poser clairement la question de cet enjeu :

- Où en est le thème vélo chez eux ?
- Veulent ils réactiver la commission ou le groupe s'il est dormant ?
- Si oui à quelles conditions d'autonomie, de gestion collective, etc ?
- Préfèrent-ils une asso indépendante ?
- Si oui avec quel partenariat, synergie ?



Les cadres de financements nationaux

Des programmes nationaux qui démultiplient l'impact des investissements locaux en faveur du vélo

- 🚲 L'enseignement du vélo en milieu scolaire est soutenu par le programme « Génération Vélo » piloté par la FUB, qui prend en charge de 2022 à 2024.
- 🚲 Prise en charge de 100% de la formation des intervenant.e.s
- 🚲 Financement auprès des écoles de 50% du coût de chaque intervention.
- 🚲 Par ailleurs, en tant que membre du **Collectif Vélo Pays de la Loire** vous pouvez bénéficier de formation IMV (Initiation Mobilité Vélo), qui prépare à l'intervention auprès de ces publics notamment.

Génération Vélo

- 🚲 Les interventions de sensibilisation, d'enseignement du vélo ou de mécanique vélo chez les employeurs (privé ou publics) sont soutenues par le programme OEPV.
- 🚲 Ce programme piloté par la FUB finance pour l'employeur entre 40% et 60% de l'intervention.
- 🚲 Le programme met à disposition des employeurs un catalogue des prestataires disponibles pour effectuer ces interventions : il est possible en tant qu'association, à certaines conditions, d'être référencé à ce catalogue.

Objectif Employeur Pro-velo

Baromètre des Villes Cyclables

- 🚲 L'expertise d'usage c'est en premier lieu recueillir et rendre visibles les ressentis et « l'expertise du quotidien » des citoyen.ne.s, dans la diversité de leurs pratiques cyclables.
- 🚲 A cette fin, un rendez-vous biennal incontournable permet le recueil de données objectives : le Baromètre Parlons Vélo, mis en place par la FUB et co-déployé par les associations auprès du grand public.
- 🚲 Inspiré du travail de bureaux d'étude, le Baromètre permet, dans l'ensemble des communes de France, de produire sur la base des avis citoyens une cartographie des problèmes sur le réseau cyclable et d'évaluer point par point différents aspects du climat cyclable dans votre zone d'activité.
- 🚲 Le diagnostic ainsi produit, fiable et de grande ampleur, peut permettre d'appuyer vos revendications.

Alvéole +

- 🚲 Le programme ALVEOLE +, en cours de mise en place par la FUB, devrait permettre l'accompagnement financier et technique de stationnement vélo dans les établissements recevant du public et dans les copropriétés.
- 🚲 Les associations peuvent intervenir dans ce cadre pour effectuer auprès de structures bénéficiant du stationnement de la sensibilisation, prise en charge financièrement par ALVEOLE +.
- 🚲 A cette fin il vous faut vous référencer auprès de la FUB.



- 🚲 Les événements planifiés en Mai peuvent bénéficier de l'exposition médiatique et de la communication de Mai à Vélo, le temps fort de l'événementiel à vélo, piloté par la FUB et 9 autres institutions nationales du monde du vélo (référencement sur une plateforme dédiée).

Mai à Vélo

- 🚲 Le marquage vélo est organisé au niveau national par la FUB notamment, auprès duquel votre association doit se faire référencer comme opérateur agréé de marquage Bicycode.
- 🚲 Le marquage implique l'utilisation d'un matériel spécifique que vous pouvez commander auprès de la FUB.
- 🚲 La première solution de marquage consiste en des autocollants : ce sont les plus faciles à utiliser (pas de formation spécifique) et à « rentabiliser » (il suffit de fixer un prix unitaire du marquage équivalent ou égal à celui des étiquettes). Plus qualitatif mais nécessitant un plus grand investissement de départ, le marquage par micro-percussion s'effectue à l'aide d'une machine spécifique (dont il faut amortir le coût sur la durée).

Bicycode

PREMIERS PAS D'ORGANISATION



Soutenu par





Quels rôles dans une association ?

- La vie d'une association est une affaire collective dans laquelle chaque personne a un rôle à jouer et une place à trouver. Les associations qui se structurent autour de l'implication d'une à deux personnes passent à côté du principe même de l'objet associatif (s'impliquer ensemble, de manière démocratique, à égalité) et prennent le risque de s'épuiser par ailleurs et donc que l'association ne soit pas pérenne.
- Pour laisser à chaque personne une place, il convient de bien comprendre le

QUI	ACTION
Adhérent·e	<p>Paie sa cotisation annuelle, ne fait pas forcément autre chose. En général, 80% des adhérents d'une asso, a minima, sont dans cette situation.</p> <p>Ces personnes sont essentielles à la vie de l'association :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elles donnent une légitimité à l'association qui représente ainsi plus que les seuls membres de la collégiale. Notamment lorsque l'association porte un plaidoyer, il est important de pouvoir représenter des personnes en nombre et non pas de porter son seul avis personnel (qui relève de l'avis citoyen). - Elles valident (ou pas) le bilan, les orientations et la gestion de l'association, en donnant quitus (ou pas) à la collégiale en gestion, lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle. Ce sont donc bien ces personnes qui sont décisionnaires des grandes orientations, choix et stratégies. Elles peuvent démettre une équipe collégiale qui ne respecte pas les décisions de l'AG.
Membres du conseil d'administration, ou du bureau ou de la collégiale (pas de président·e mais des personnes égales qui décident ensemble de tout = forme de plus en plus adoptée)	<p>Elu·e·s par les adhérent·e·s à l'assemblée générale (cela peut ne pas être tous les ans pour alléger l'organisation), ces personnes sont missionnées pour mettre en œuvre les grandes orientations définies par l'AG.</p> <p>Elles sont assez engagées et vont souvent chercher à mobiliser des bénévoles pour appuyer les actions.</p> <p>Ce sont les représentants politiques et légaux de l'association. Le ou la présidente en est la personne qui répond en dernier ressort.</p> <p>A noter : de plus en plus d'associations s'organisent autour de collégiales ou de co-présidences, ce qui permet de répartir à la fois la charge de travail mais aussi la charge mentale et la responsabilité. Ce sont des modèles plus pérennes et plus sécurisants pour les personnes. C'est aussi plus proche de l'esprit des associations.</p>
Bénévoles	<p>De manière générale, les bénévoles s'impliquent selon leur envie dans l'organisation des activités, de la personne hyper-active, impliquée dans plusieurs activités à la personne mono-projet.</p> <p>Il est essentiel de permettre à chaque personne de trouver sa place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur chaque sujet : il n'y a pas de projet ou thème plus noble ou pertinent que d'autres. Si l'association a choisi de développer plusieurs types d'actions, c'est que leur utilité sociale est reconnue. Par exemple, l'atelier d'auto-réparation n'est pas moins utile que le plaidoyer pour faire avancer la cause du vélo. - Selon le temps dédié : En prêtant attention à ne pas créer une hiérarchie entre les personnes selon le temps et le volume d'investissement (des personnes qui donnent 1h par semaine vont parfois devoir faire bien plus d'efforts dans leur vie quotidienne pour dégager ce temps, par exemple car elles ont une famille à charge, ont un emploi, que des personnes qui dédient plusieurs heures par jour, mais sont par exemple à la retraite).

Bénévole auto-réparation ou vélo-école

Les bénévoles sur ce type d'actions sont, en général, peu ou pas impliqués dans le reste des activités.

Ce sont des personnes qui ont envie de concret, qui s'épanouissent dans le lien et la pédagogie avec le public, pour faire découvrir leur plaisir de se déplacer à vélo.

Ce sont des activités qui leur demandent déjà beaucoup de temps (selon le volume des actions proposées).

Il convient de co-définir ensemble les pré-requis, de leur donner les outils pour intervenir sereinement et de poser ensemble la question des responsabilités.

Bénévoles balades

Souvent, il y a des groupes de bénévoles proposant des balades au grand public, afin de faire découvrir le vélo, les trajets, etc.

On y retrouve souvent des bénévoles de la vélo-école car c'est un peu une continuité d'actions.

Là aussi, il est important de réfléchir ensemble à l'enjeu des responsabilités, l'encadrement des groupes sur la route, etc.

Fiche : où recruter des adhérent·e·s & des bénévoles



Où diffuser nos informations pour toucher un maximum de cyclistes ?



Comment diffuser

Plusieurs modes de diffusion qui concernent chaque cible ci-dessous :

- Diffusion physique
- Diffusion mail
- Via les sites nets
- Les gazettes, bulletins et autres newsletters
- Les réseaux sociaux.

N'hésitez pas à demander une mobilisation via les différents moyens cités ci-dessus. Souvent, demander avec le sourire suffit à déposer un lot de flyers 😊.

Où diffuser

Communiquer directement avec les cyclistes :

- Votre local, vos adhérent·e·s
- Intersections très fréquentées,
- Parkings & stationnements vélo (glisser sous la selle ou dans les paniers)
- Les marchés

Communiquer via les acteurs s'adressant aux cyclistes

- Les vélocistes, y compris les enseignes plus généralistes (grandes surfaces, etc),
- Les ateliers d'auto-réparation,
- Les maisons du vélo,
- Les loueurs de vélo
- etc.

Autres lieux de diffusion (mais relais essentiels néanmoins !)

- Les lieux accueillant particulièrement un public cycliste : cinés associatifs, enseignes alimentaires bio, enseignes alimentaires vrac, les assos environnementales,
- Les gares et autres lieux d'accueil autour des transports en commun
- Les centres sociaux culturels
- Les bibliothèques et médiathèques
- Magasins de bricolage (qui ont des rayons antivols, graisses, etc)
- Les commerces de proximité
- Locaux de collectivités
- Offices de tourisme
- Lieux de concerts événements
- De manière générale, le tissu associatif de votre ville est un bon relais
- Les lieux de scolarité, de garde d'enfants, etc
- Les entrées des parcs

Bien sûr, la presse locale peut également jouer un rôle essentiel dans la diffusion de vos infos : n'hésitez pas à vous emparer des exemples de communiqués de la FUB ou du Collectif pour les adapter à votre situation.

Fiche : pourquoi faire appel à l'expertise d'usage ?

A quoi bon solliciter les avis citoyens ?

- Quelle est l'utilité de l'expertise d'usage ?

"Il sera toujours impossible pour une collectivité d'échafauder en permanence tous les projets nécessaires, d'accompagner toutes les évolutions en cours, de détecter tous les dysfonctionnements. Bien trop compliqué, beaucoup trop chronophage". L'expertise d'usage est donc un moyen de démultiplier l'action des collectivités en mobilisant une "armée de cyclistes" qui sera toujours plus nombreuse que l'équipe d'experts.

Les citoyens représentent également la diversité des usages et ont une expérience "terrain" de la pratique cyclable.

Enfin, concerter en amont permet d'éviter que des politiques ou des aménagements mis en place ne correspondent pas aux besoins... et donc d'éviter de jeter de l'argent par les fenêtres ! Concerner c'est investir dans le succès du projet.

Expertise d'usage VS expertise technique : c'est quoi la différence ?

L'expertise d'usage c'est la connaissance pratique des usages et des besoins. Cette connaissance est acquise grâce à l'expérience du quotidien. Cela peut tenir lieu de "cahier des charges" ou de "demande".

L'expertise technique c'est la connaissance et la maîtrise du cadre (règle, norme, doctrine, connaissances techniques...) dans lequel s'insère la pratique quotidienne des usagers. C'est la compétence et les connaissances qui permettent de répondre à la demande des usagers dans la conception et la réalisation du projet.

Exemple : la largeur d'une piste cyclable bidirectionnelle

Un.e cycliste, tous les matins, rencontre des difficultés pour rouler en sécurité avec son enfant pour se rendre à l'école. Ils ou elles empruntent une rue résidentielle étroite parallèle à un grand boulevard qui sert de shunt (raccourci) aux motorisés pour éviter les embouteillages des heures de pointe. Il ou elle observe que les motorisés y circulent au-dessus de la vitesse autorisée et que les situations de congestion lors de croisement avec d'autres véhicules sont fréquentes. La situation devient inacceptable pour notre cycliste et son enfant. Il ou elle effectue des remontées auprès d'une association locale et de la collectivité.

• **L'association** locale, un collectif de riverains et les usagers piétons et cyclistes relatent ces observations et demandent d'apaiser la rue et de supprimer ce trafic de transit.

• **Un.e technicien.ne** réfléchit à une modification du plan de circulation dans cette rue. Chaque extrémité de la rue est convertie en sens unique tête bêche avec l'ajout d'un double sens cyclable. Le passage en sens unique permet l'élargissement du trottoir pour le confort des piétons. L'évacuation des véhicules motorisés se fait par des ruelles perpendiculaires aussi en sens unique avec double sens cyclable. On assure ainsi l'apaisement du trafic car l'itinéraire est maintenant trop long et contraint pour être un shunt efficace.

Pourquoi une association est-elle utile pour construire ma politique cyclable ?

- **Agrégation des retours terrain et représentativité des usages** - l'exploitation des retours terrain est un travail fastidieux. Avoir une association qui assure **l'intelligibilité** de ces retours (leur collecte, leur reformulation, leur classification, leur hiérarchisation etc) est donc extrêmement précieux. En parallèle, l'association s'assure de la **représentativité** de ces résultats pour contribuer à développer des politiques publiques adaptées à la diversité des usages.

- NB : Pour parvenir à effectuer ce travail, les associations s'appuient bien sûr sur les retours terrain, mais acquièrent aussi parfois une expertise via leurs échanges avec d'autres associations situées dans des villes différentes, l'étude de fiches du CEREMA, de dossiers de référence, etc.

- **Durabilité dans le temps et construction d'une relation de confiance** - le fait d'avoir un.e interlocuteur.trice unique qui s'inscrit dans la durée permet d'apprendre à se connaître, à se respecter et surtout à évoluer.

- **Développement d'un système vélo dans son territoire** - une association locale peut également développer des services complémentaires aux aménagements comme des vélos écoles, des ateliers d'auto réparation, de la sensibilisation au vol de vélos, de l'incitation et de l'accompagnement à la pratique via des stands d'information, des événements...).

- **Fédérer autour de sa politique cyclable** - favoriser le développement d'une association, et ainsi contribuer à la multiplicité des acteurs, permet également de renforcer la légitimité du vélo et sa place grandissante dans l'espace public.

Sur quels aspects de la politique cyclable l'expertise d'usage est-elle utile ?

L'expertise d'usage peut concerner toutes les composantes du "système vélo": non seulement les aménagements, mais aussi les aides à l'achat, les services de réparation, la location de vélos, le stationnement...

Exemple : après la mise en place d'une aide à l'achat de vélo à assistance électrique, une collectivité consulte les associations : à cette occasion est partagé le constat que les ménages les plus modestes sont confrontés à un reste à charge trop important pour en bénéficier. Lors du renouvellement de l'aide, il est ainsi décidé de mieux adapter la politique au besoin, en finançant l'achat de vélo au prorata du quotient familial, y compris pour des vélos sans assistance électrique ! Le coût de la politique menée est réduit, le public concerné est mieux ciblé... bilan positif !

Exemple : n'ayant ni le temps en interne, ni les moyens de confier à un cabinet un diagnostic sur les besoins de stationnement, une collectivité s'interroge sur l'état des lieux avec des citoyen.ne.s-cartographes bénévoles : en quelques mois, une carte des stationnements existants et des zones blanches, issue notamment du Baromètre des villes cyclables, permet de répondre à l'épineuse question : où installer du stationnement vélo en priorité, et de quel type ?

A quelles étapes du projet recourir à l'expertise d'usage ?

L'expertise d'usage peut être mobilisée à chaque étape de la construction de sa politique cyclable :

- En amont, pour interpeller les élu.es et les technicien.nes sur des problèmes généraux ou spécifiques et des manquements. Ces retours sont ensuite mis à l'agenda politique.
- Pendant la construction d'une politique cyclable, pour assurer la représentativité des usages et la pertinence des idées au regard de leur expérience terrain. L'avis citoyen peut également être mobilisé pour tester la pertinence de certains projets (projets d'aménagements, de stationnements, services de location etc).
- Une fois la politique cyclable adoptée, pour contribuer à son évaluation. A plus long terme pour signaler d'éventuels problèmes, des adaptations nécessaires etc.

Conseil : Prévoir un calendrier qui permette de discuter le projet suffisamment en amont, à un moment où il est encore possible de le modifier (avant l'Avant-Projet Définitif, par exemple en phase programme) sous peine que la réunion ne soit perçue comme une simple séance d'information où les avis exprimés ne servent à rien.

Exemple : la présentation des plans définitifs ou la visite des aménagements réalisés permet de constater les erreurs ou les désaccords, pas de les éviter.

A noter toutefois : il peut être intéressant pour progresser d'organiser des visites terrain d'infrastructures déjà livrées pour établir une évaluation commune et progresser dans les réalisations à venir (à condition d'être à l'écoute).

Fiche : répartition des rôles assos / collectivité

Proposition de répartition des rôles

Acteurs	c'est son rôle de...	ce n'est pas son rôle de...
Collectivité : services	<ul style="list-style-type: none"> •Apporter les éléments de diagnostic technique et les pistes de solutions •Animer la concertation •Etudier les éléments de la concertation pour proposer les options possibles •Construire les projets (et notamment dessiner les aménagements projetés) •Mettre en œuvre la solution qui sera choisie. 	<ul style="list-style-type: none"> •Assumer la responsabilité de choisir les orientations générales et politiques du projet •Assumer le portage des arbitrages politiques
Collectivité : élu.e.s	<ul style="list-style-type: none"> •Initier la concertation •Suivre les débats et lire les CR ou assister parfois aux réunions •Arbitrer entre plusieurs options pour prendre et assumer la décision finale 	<ul style="list-style-type: none"> •Etudier le détail le plus fin de l'ensemble des aspects d'un projet, •Laisser aux services la responsabilité de choisir les orientations générales
Citoyen.n e.s	<ul style="list-style-type: none"> •Identifier et expliquer les problèmes, les besoins et les envies •Éventuellement faire des propositions 	<ul style="list-style-type: none"> •Trouver des solutions •Faire des arbitrages
Représentant.e.s d'association	<ul style="list-style-type: none"> •Agréger les expériences des usager.ère.s, synthétiser, hiérarchiser, essayer de représenter la diversité des usages et besoins •Éventuellement faire des propositions 	<ul style="list-style-type: none"> •Organiser le processus de concertation •Trouver les solutions •Essayer de représenter l'ensemble des usager.ère.s, y compris non-cyclistes •Effectuer les arbitrages •Mettre en oeuvre les politiques publiques

Fiche : ETRE AUDIBLE ET ENTENDU DE SA COLLECTIVITE

- La capacité à se faire entendre dépend en premier lieu de la **capacité de l'association à présenter une force importante via** :
 - Un nombre important d'adhérents et d'adhérentes
 - Un nombre important de personnes touchées par les activités de l'asso : contacts et échanges sur les stands, participants aux balades, etc. Ce ne sont pas forcément des personnes qui adhèrent mais cela participe de montrer que l'asso a une capacité à toucher du monde
 - Des associations partenaires susceptibles de soutenir et signer le plaidoyer de l'asso (alliance avec les piétons, les randonneurs, les assos environnementalistes, les assos de cyclistes sportifs qui partagent une partie des préoccupations, etc).
 - Un nombre important de personnes ayant répondu au Baromètre des villes cyclables participe aussi de souligner la présence réelle de cyclistes sur le territoire, et donc une demande de politique cyclable, de personnes qui ne sont pas forcément reliées à l'asso (« d'autres le disent aussi »).
- **Des outils et actions existent pour instaurer le rapport de force**, à moduler de l'action qui sera vécue comme la moins agressive à celle qui impactera le plus la municipalité et l'engagera à répondre :
 - Lettre au maire
 - Réseaux sociaux (facebook, twitter)
 - Presse
 - Pétition
 - Débat (avec ou sans projection de film en amont) avec les élus, l'asso et le collectif (ou pas), comme fait à Blain en novembre dernier
 - Action du collectif conjointe avec l'asso comme fait au Mans, pour montrer que l'asso n'est pas seule et est soutenue régionalement et nationalement (pour mémoire, conférence de presse sur le lancement du baromètre, mais qui peut s'adapter avec par exemple une présentation publique des résultats du baromètre des villes cyclables au grand public avec invitation des élus.
 - Rendez-vous tri-partite municipalité / assos / collectif.
 - Le recours juridique en cas notamment de non-respect de la loi (ex de PAV en Saumurois, de Cyclamaine au Mans).
 - Organisation de véloparades (cf PAV Estuaire)
 - Organisation d'actions militantes (peindre une bande cyclable : cf PAV Nantes sur la rue de Strasbourg ; peindre des pictos vélos sur le centre d'un giratoire pour matérialiser les trajectoires ; poser des panneaux 30 km/h ; faire envoyer par des adhérents et sympathisants un courriel ou carte postale demandant des comptes ou ironique quant à l'engagement de la municipalité)
- Ces actions ne sont que des exemples : chaque assos doit d'abord définir quelle relation avec la collectivité elle entretient, juger si elle la juge satisfaisante, évaluer les chances et risques d'obtenir gain de cause.

- Pour être entendu, il est aussi parfois **nécessaire de s'adosser à des données et avis venant d'ailleurs** :

- Les baromètres de ressenti (Baromètre des villes cyclables, Baromètre des villes marchables) constituent des viviers de signalement de voirie ou besoin en stationnement. Ces signalements n'étant pas particulièrement faits par les membres de l'association, cela participe de souligner la demande de ces publics et confirmer les demandes que vous faites.
- Les recommandations du cerema,
- Le guide de Paris en Selle : <https://parisenselle.fr/guide-amenagements-cyclables-paris-en-selle/>
- Les recommandations de l'ADMA (académie des mobilités actives), pilotée par la FUB et qui a des recommandations parfois plus fortes que le cerema, ce qui peut être utile (par exemple, sur les CVCB - le chaucidou, l'ADMA restreint à 3 cas seulement la pertinence d'utilisation, sur un km limité). <https://www.mobilites-actives.fr/fiches-thematiques>
- Le mattermost de la FUB : cet outil en ligne permet aux assos d'échanger entre elles pour recueillir l'avis des autres assos, des exemples d'actions similaires, etc. Il faut se créer un compte et s'abonner aux canaux qui vous intéressent, en l'espèce le canal aménagements. <https://mattermost.fub.fr>

- **Pour aller + loin** :

- formation sur le plaidoyer accessible sur le drive : https://drive.google.com/file/d/1S2b7J7c1mobSkTxKdiuydbBnTutukUcF/view?usp=share_link
- des formations sont proposées par la FUB sur le sujet : <https://www.fub.fr/fub/actualites/temps-echange-formations-ligne-reseau>
- des formations sont proposées par l'ADMA, pour les assos mais aussi pour les collectivités (peut intéresser les élus et les techniciens) ! <https://www.mobilites-actives.fr/formations>

- **Recommandations** :

- Transmettre au collectif les avis émis auprès de la municipalité et comcom pour étudier les possibilités de renforcer l'argumentaire et transmission d'exemples similaires.
- Utiliser la fiche réalisée par le collectif à l'attention des collectivités pour les sensibiliser à l'intérêt de l'expertise d'usage de nos assos, rappeler notre rôle mais aussi ce que l'on ne fait pas, ainsi que des recommandations pour un lien constructif avec les assos :

- https://drive.google.com/file/d/1P04D7CDIG2n7aro7cH7AiqoCAbxDMwzw/view?usp=share_link . N'hésitez pas à la transmettre à vos interlocuteurs, cela rassurera peut-être les personnes, notamment dans les services : on n'a pas le même rôle, nous sommes complémentaires et c'est toujours gagnant que de consulter son asso (notamment pour faire des choses réussies qui ne déclenchent pas des levées de bouclier). Lors de l'analyse des résultats, nous nous sommes d'ailleurs rendus compte que les avis des membres des associations d'usagers et d'usagers étaient moins durs, plus conciliants que les avis des personnes sans aucune information sur les actions de la collectivité

LE COLLECTIF



Soutenu par

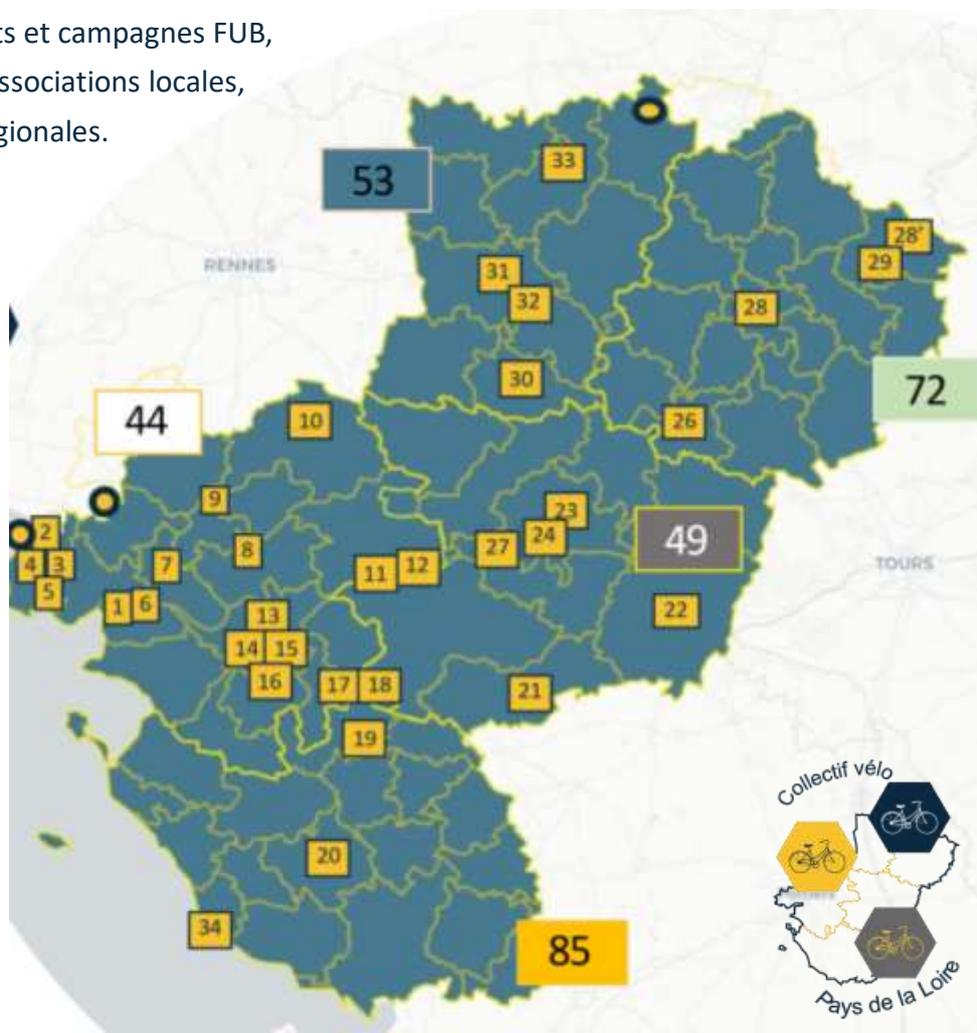
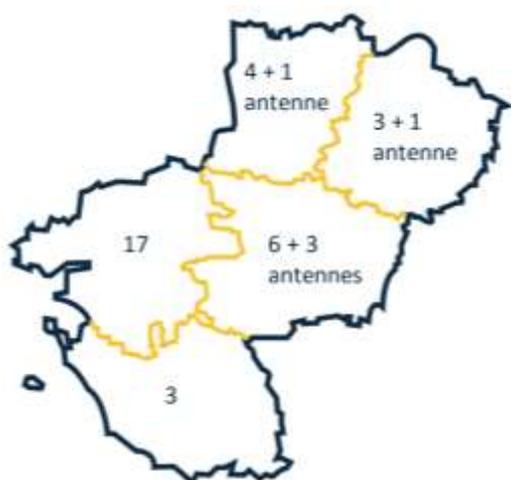


COLLECTIF VELO PAYS DE LA LOIRE

Fin 2020 début 2021 s'est créé un collectif des associations pro-vélos à l'échelle de la région des Pays de la Loire. Le **Collectif Vélo Pays de la Loire** a pour objet de porter une voix vélo puissante et unifiée dans la région des Pays de la Loire. Ses membres œuvrent individuellement et collectivement à la progression, en Pays de la Loire, du vélo comme moyen de déplacement alternatif à la voiture, et complémentaire des transports en commun et des autres modes actifs, particulièrement la marche.

Le **Collectif Vélo Pays de la Loire** promeut une amélioration des conditions de circulation à vélo afin que chaque personne de la région puisse se déplacer à vélo de manière sûre, efficace et confortable. Afin d'atteindre cet objectif :

- Il entretient un dialogue permanent avec les acteurs de la mobilité en Pays de la Loire : représentants d'utilisateur·e·s, élu·e·s et collectivités, aménageurs et autorité organisatrice de la mobilité.
- Il favorise un partage régulier de connaissances et de compétences entre associations cyclistes de la région.
- Il se mobilise autour des **priorités suivantes** :
 - Institutionnaliser le dialogue autour du vélo,
 - Créer un réseau cyclable de qualité, continu, et confortable,
 - Construire une région Pays de la Loire cyclable au bénéfice de tous et toutes,
 - Développer les services vélo,
 - Développer le stationnement vélo sécurisé et lutter contre le vol,
 - Mettre le vélo à la portée de toutes et tous,
 - Favoriser l'intermodalité entre le vélo et les transports en commun,
 - Développer une culture vélo,
 - Décliner régionalement les projets et campagnes FUB,
 - Appuyer le développement des associations locales,
 - Dialoguer sur les liaisons inter-régionales.



Fiche : Pourquoi intégrer le collectif ?

La constitution d'une association va déjà vous prendre plein de temps. Alors, pourquoi s'impliquer à l'échelle régionale avec un collectif ?

- Concrètement, nous apportons aux assos membres :
 - **Un accompagnement individuel** à chaque étape, par des conseils, des séances de travail communes, à la demande.
 - **Des outils d'aide à la gestion quotidienne** : par exemple des flyers types à adapter à la présentation de son asso, des exemples de dossiers de subventions remplis par d'autres associations, etc
 - **La connaissance de ce que font les autres**, pour la mutualisation des bonnes pratiques. Nos conseils et avis sont toujours adossés sur ce que font les autres membres dans une situation similaire.
 - **Un éclairage presse** en valorisant les associations membres via l'annuaire actualisé tous les semestres, via le site internet, via des communiqués de presse.
 - **Un appui localement si nécessaire pour se faire entendre** : organisation d'une projection débat, demande de RDV tri-partites, co-organisation d'un événement avec la presse pour instaurer le rapport de force, etc.
 - Ces actions sont possibles grâce au soutien des partenaires qui permettent de dédier du temps salarié à la gestion du collectif et l'appui de vos associations : Ademe Pays de la Loire, Région Pays de la Loire, Département de Loire Atlantique, Département du Maine et Loire, Département de la Mayenne, Fonds de développement de la vie associative.
- **Nos principes d'actions et de fonctionnement** :
 - ⇒ Globalement, le CVPDL ne dit évidemment pas à l'asso locale quoi faire. Nous **apportons des éléments susceptibles d'éclairer les scénarios et options** qui se présentent afin d'aider à faire un choix en toute connaissance de cause.
 - ⇒ Concrètement, **nous ne faisons pas à la place des associations mais les accompagnons** avec des outils et exemples pré-existants ou construits sur mesure afin qu'elles puissent s'emparer pour adapter à leur envie et situation et s'autonomiser !
 - ⇒ **Nous n'intervenons jamais sur le territoire d'une asso** sans que ce ne soit à sa demande ou que nous ayons validé avec elle le principe !
 - ⇒ **Gouvernance** : tout est discuté avec les associations. Nous fonctionnons par et pour nos membres.
 - ⇒ **Implication attendue** : chaque membre apporte ce qu'il peut / veut. Le but est d'aider, pas d'alourdir. On peut profiter des accompagnements et outils sans s'impliquer.
 -
- + d'infos sur le collectif : <https://velo-paysdelaloire.fr/>

Bénéficiaire du soutien du collectif le panel des accompagnements



- Vous pouvez vous faire conseiller par le **Collectif Vélo Pays de la Loire** concernant le référencement OEPV et l'opportunité de ce format d'intervention dans votre cas précis.
- La même démarche s'applique pour le savoir rouler à vélo et Génération Vélo, Alvéole + et tous les dossiers nationaux et sources de financement développées par la FUB.

Dossiers nationaux



- Vous pouvez bénéficier de places réservées aux membres du Collectif, avec des frais pédagogiques gratuits, pour toutes les formations organisées par PAV Nantes.
- Des formations dédiées aux membres du collectif sont régulièrement proposées en webinaire.
- Mallettes & kits**

Formations



- Tous les membres du Collectif bénéficient d'un accompagnement individuel selon leurs besoins, que ce soit en gestion d'asso ou de projet, par mail, tél, visio ou sur déplacement de l'équipe.

Conseils individuels



- Le Collectif a construit un centre de ressources regroupant par thématiques les dossiers existants, ainsi que les outils développés par les assos du réseau sur les projets.

Centre de ressource



- Le **Collectif Vélo Pays de la Loire** peut accompagner vos démarches événementielles : via du conseil personnel et un relais de la communication diffusée, mais aussi grâce à la formation « Organiser une Faites du Vélo » (2,5j.).
- Nous pouvons nous déplacer si besoin pour vous appuyer.

Organisation d'événements

- Le Collectif porte une voix politique à l'échelle départementale et régionale, appuyant le travail des assos. Nous pouvons également vous appuyer auprès de vos collectivités.
- Le travail médiatique du collectif appuie le travail des assos sur le terrain.

Appui politique et médiatique

- Il est possible de se faire accompagner par le **Collectif Vélo Pays de la Loire** pour se faire prêter une machine de marquage et se faire accompagner pour le lancement de l'activité, en Loire Atlantique.

Bicycode



De l'asso locale au Collectif

Agir aux différents échelons territoriaux

Impacts du local au régional pour réussir le changement de pratique

En passant par une association la collectivité s'assure : d'avoir une vue globale qui agrège des habitudes, besoins et pratiques différentes, des services qui accompagnent la mobilité vélo



le Collectif Vélo Pays de la Loire et les Associations vélo locales vous accompagnent:



Expertise d'usage



Services vélo



Région

- plans de déplacements vers lycées et universités
- aménagements autour des pôles d'intermodalité
- avis / priorisation des liaisons interurbaines
- savoir-rouler à vélo au lycée
- lien avec les assos d'insertion pour de la remise en état de vélos
- Alvéole : stationnement, accompagnement à la pratique : trajets, contrôles techniques

Département

- plans de déplacements collèges
- voies vertes, tourisme, aménagements cyclables, liaisons intercommunales
- avis / priorisation des liaisons interurbaines
- savoir-rouler à vélo au collège
- Vélo Ecole adulte pour les publics vulnérables (émancipation, autonomie)
- Faites du Vélo
- Alvéole : stationnement, accompagnement à la pratique : trajets, contrôles techniques

EPCI & Communes

- Plans de déplacements établissements scolaires
- Aménagements, plan d'actions et/ou schéma mobilité vélo
- Participation au déploiement du Label Employeur Pro-Vélo
- Savoir-rouler à vélo à l'école
- Incitation vers l'accompagnement à la pratique en entreprise : trajets, vérifications techniques, marquage contre le vol, etc.

Le Collectif Vélo Pays de la Loire est soutenu par la FUB, l'ADEME Pays de la Loire, la Région Pays de la Loire, le Département de Loire Atlantique, le Département de la Mayenne, le Département de Maine et Loire et le Fond de Développement de la vie associative, afin d'impulser le développement de nouvelles associations d'une part et soutenir le développement et la montée en compétences des associations existantes d'autre part.

Ainsi, n'hésitez pas à contacter le collectif pour intégrer la dynamique et bénéficier d'un accompagnement sur mesure et de programmes de formation complets, sur les champs d'expertise de nos associations :

collectifvelopdl@placeauvelo-nantes.fr

<https://velo-paysdelaloire.fr/>

LES PARTENAIRES



Soutenu par



Comprendre les acteurs du vélo

Les partenaires associatifs régionaux

- Doté d'une solide expertise riche de plus de quarante ans d'expérience, Air Pays de la Loire est agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire pour assurer la surveillance de la qualité de l'air de la région des Pays de la Loire.
- L'association se mobilise autour du vélo et du report modal, via par exemple des conseils sur la manière de pédaler en cas de pollution.
- <http://www.airpl.org/>

Air Pays de la Loire

- La Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) a été créée en 1978. Elle rassemble aujourd'hui 160 associations implantées dans toutes les régions françaises..
- La FNAUT conseille et défend les usagers de tous les modes de transport et les représente auprès des pouvoirs publics et des entreprises de transport.
- Groupe de pression d'intérêt général, la FNAUT s'efforce d'infléchir la politique des transports et de l'aménagement du territoire.
- Localement, nous travaillons sur la cyclabilité des gares et l'emport des vélos dans les trains ensemble.
- <https://www.fnaut.fr/>

FNAUT

- L'Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement (Alisée) a pour objet de fournir à tout un chacun des éléments de réflexion et d'appropriation de la question de la maîtrise de l'énergie et de l'usage des énergies renouvelables.
- Elle gère notamment le Défi mobilité de l'ADEME dans la région.
- <http://alisee.org/>

Alisée



- L'AF3V représente les usagers des véloroutes et voies vertes auprès des pouvoirs publics.
- L'AF3V assure la promotion du réseau des véloroutes et voies vertes, pour les déplacements de loisirs comme pour la mobilité du quotidien.
- L'AF3V répertorie, cartographie et qualifie l'ensemble du réseau français des véloroutes et voies vertes.
- <https://www.af3v.org/>

AF3V

- Le réseau action climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique et pour une transition écologique, solidaire et équitable.
- Localement, les antennes Alternatiba constituent des partenaires privilégiés pour co-organiser et / ou relayer des actions communes.
- <https://reseauactionclimat.org/>

Réseau Action Climat

- Le Réseau éco événement, le REEVE (prononcer "rêve") est une association loi 1901 basée à Nantes, opérant principalement dans les Pays de la Loire pour objectif de mobiliser les acteurs des filières événementielles.
- La cyclabilité des événements est un enjeu majeur, les transports représentant 80% du bilan des émissions de gaz à effet de serre d'un événement. Les temps de loisirs sont particulièrement adaptés pour initier le changement de pratiques de mobilité.
- <https://www.reseau-eco-evenement.net/>

Le REEVE



Comprendre les acteurs du vélo

Les partenaires institutionnels

- Les départements disposent de 7 compétences liées au vélo : aménagement équilibré du territoire, développement durable, voirie sur son domaine, solidarité territoriale, éducation et formation, tourisme, (mais aussi soutien aux interco et communes, soutien à la mobilité, sports et loisirs).
- Le Collectif travaille avec le Département de Loire Atlantique (qui soutient le collectif), initie un travail avec le département de la Mayenne et cherche à développer cet axe avec les 3 autres départements de la région.

Les Départements

- Elle soutient le collectif via une convention triennale.
- Instance lancée en Novembre 2021, le Comité régional des partenaires vise à informer et à concerter sur l'ensemble des questions de mobilité régionale du ressort de la Région en sa qualité d'Autorité Organisatrice des Transports.
- Le Collectif travaille en co-concertation sur un certain nombre de sujets en lien avec les compétences de la région, notamment depuis la Loi d'Orientation des Mobilités.

<https://www.af3v.org/>

La région Pays de la Loire



- Pilotés par les coordonnateurs départementaux SRAV (conseillers d'animation sportive) qui relèvent des SDJES, services départementaux à la jeunesse et dépendant de la direction des services d'éducation nationale départementaux, à l'engagement et aux sports, il s'agit de tours de tables réunissant les acteurs institutionnels et associatifs du Savoir rouler à Vélo (SRAV), pour coordonner la mise en œuvre.
- Une association FUB locale y siège systématiquement.

Les COPILS SRAV départementaux

- Actrices de la sécurité routière, les Préfectures coopèrent parfois avec les acteurs de la société civile sur les questions de sensibilisation auprès de différents publics.
- Elles pilotent les Comités de pilotage de la sécurité routière, tour de table réuni par la Préfecture avec les autres acteurs de la sécurité routière, notamment l'ensemble des associations représentant différentes catégories d'utilisateur.s.
- Elles instruisent également les dossiers de manifestations ou autres événements sur l'occupation de l'espace public.

Les préfetures

- L'Agence de la transition écologique en Pays de la Loire participe à la mise en œuvre des politiques publiques sur ces sujets.
- Elle soutient le collectif via une convention triennale d'actions relais.

ADEME Pays de la Loire

Les compétences départementales et le vélo

1. Le département est garant de l'aménagement équilibré du territoire et a une compétence environnement – développement durable

En matière d'aménagement du territoire et de planification, il adopte un plan vélo et un schéma cyclable départemental. Il conviendra se doter d'un réseau express vélo départemental et de favoriser un schéma ambitieux, sincère et financé (itinéraires en espace rural, développement des équipements le long des itinéraires).

Il gère la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges et des infrastructures d'intérêt départemental en général. Ils doivent s'accompagner de stationnements vélos correspondant à au moins 10% du public attendu (**collèges, hôtel de département, ...**).

Il aménage des itinéraires cyclables de randonnée en intégrant le vélo à la politique des espaces naturels sensibles (PDESI) et en tenant compte du vélo dans la restauration de continuités écologiques (trames vertes et bleues),
Il mobilise la taxe d'aménagement pour le financement d'aménagements cyclables.

2. Le département a une compétence voirie sur son domaine

Il définit, co-finance, jalonne et entretient les infrastructures d'intérêt départemental, qui ne sont pas sur le territoire d'une AOM et peut mobiliser les cofinancements pour accélérer le développement d'un système vélo, notamment en résorbant les coupures entre les centres urbains.

Il peut réaliser un guide de recommandations techniques pour la maîtrise d'œuvre départementale ou sur les équipements.

Il évalue les fréquentations par la mise en place de compteurs vélo

Il coordonne la cartographie des itinéraires cyclables en articulation avec l'ON3V.

Il met en place des campagnes de sécurité routière.

3. La solidarité territoriale

Il peut apporter une aide financière aux communes et intercommunalités, notamment pour la gestion de leur voirie, dans ce cadre, essentiellement en milieu rural.

Insertion : il peut favoriser la pratique du vélo pour les publics en situation de précarité, permettre à des publics éloignés de l'emploi des cours d'apprentissage du vélo afin de devenir mobiles et indépendants, mettre en place un entretien des itinéraires cyclables par des personnes en insertion, développer et/ou soutenir des ateliers vélos pour la réinsertion et le réemploi des vélos.
Seniors : il peut favoriser la mobilité des seniors à vélos, via des ateliers de remise en selle, des campagnes et mesures d'incitations, etc.

Handicap : il soutient des initiatives en faveur du vélo pour les personnes à mobilités réduites (vélos adaptés, aménagements, services) et rend les itinéraires cyclables accessibles à différents types de handicap (moteur, auditif, mental, visuel)

Il peut développer avec la région un plan d'action en matière de mobilité solidaire.

4. L'éducation & formation

Il peut se mobiliser pour faciliter et inciter les déplacements à vélos des collégiens : Aide à l'achat de vélo (pour les collégiens et collégiennes), programmes pour inciter les collégiens à se déplacer à vélo, savoir entretenir son vélo, soutien à des projets éducatifs impliquant le vélo, sécurité routière : sensibilisation à la sécurité à vélo.

5. Le Tourisme

Il est chargé du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR) et peut à ce titre intégrer les itinéraires cyclables dans le schéma d'aménagement touristique départemental et les itinéraires de randonnées vélo dans le PDIPR.

Il est en charge du comité départemental de tourisme et donc du développement de l'offre touristique du territoire et son animation : développer les itinéraires, boucles et équipements à destination des touristes à vélo, accompagner le déploiement de la marque Accueil Vélo et l'offre d'hébergement adaptée aux cyclistes, soutenir le développement d'offres de location de vélos, améliorer les services le long des itinéraires

6. Autres Compétences

Soutien aux intercommunalités et aux communes : Animer les territoires sur l'enjeu du développement du vélo, Financer des schémas et projets vélos locaux, Appuyer en ingénierie les projets vélo locaux, Délégation de maîtrise d'ouvrage, Soutenir l'aménagement d'équipements par d'autres collectivités

Sports et loisirs : Développer les équipements sportifs dédiés au vélo, Soutien aux projets vélo des associations sportives, culturelles ou de loisirs, Soutien aux manifestations sportives ou événements vélo

Soutien à mobilité : Articulation avec les AOM, Aide à l'achat de vélos ou VAE.

Zoom

Le département de Loire Atlantique



En mars 2017, le Département a approuvé le plan d'actions « La Loire-Atlantique à vélo » qui détaille le projet départemental en faveur du vélo (loire-atlantique.fr/velo).

Avec le vote de cette politique volontariste, le Département de la Loire-Atlantique souhaite poursuivre son engagement en faveur du vélo, quel que soit l'usage : pratique quotidienne, sportive, de loisirs ou touristique. Il s'agit de poursuivre l'aménagement du réseau cyclable départemental et les services associés, développer des actions en faveur de l'usage du vélo et prioritairement envers plusieurs publics cibles : les jeunes (2-25 ans), les personnes en situation de handicap, les seniors et les personnes en situation de précarité sociale ou financière. Enfin, le Département a souhaité mettre en place une instance de gouvernance permettant de regrouper l'ensemble des acteurs vélos départementaux (collectivités et associations notamment) afin de partager une culture vélo commune autour du vélo à l'échelle départementale.

Dans ce cadre, une convention pluriannuelle a été signée avec Place au vélo, qui se charge d'animer le réseau associatif départemental pour apporter une expertise et un accompagnement aux associations afin de favoriser un maillage associatif départemental et développer l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire.

Un appel à projets *Encourageons la pratique quotidienne du vélo* a été lancé en 2018 et est reconduit annuellement. Les associations peuvent déposer des dossiers afin d'obtenir une subvention permettant la mise en œuvre de projets en lien avec la pratique quotidienne du vélo.

En complément de ce dispositif, le Département peut accompagner les associations dans le cadre de projets vélo qui s'inscriraient dans les autres politiques départementales (ex. jeunesse, sécurité routière, tourisme, etc).

Tous les dispositifs de soutien sont accessibles sur le site internet du Département :

https://www.loire-atlantique.fr/44/les-aides-et-subventions-pour-les-associations/c_1274068

Contacts :

Mission vélo :

Responsable : Valérie BRÉHIER-JAUNATRE

Appel à projet et pilotage du plan d'actions : Héloïse PLAUT

Tel : 02.40.99.13.58

e-mail : velo@loire-atlantique.fr

Les services développement local des territoires : ils interviennent en soutien à l'animation locale. Les agents de développement local accompagnent les collectivités, les associations dans leurs projets éducatifs, culturels en direction des habitants

Délégation Ancenis : 02 44 42 12 05

Délégation Chateaubriant : 02 44 44 11 05

Délégation Nantes : 02 44 76 73 06

Délégation Pays de Retz : 02 44 48 11 05

Délégation Saint-Nazaire : 02 49 70 03 16

Délégation Vignoble : 02 44 76 40 05

Pour trouver la délégation de rattachement : https://www.loire-atlantique.fr/44/tout-savoir-sur-trouvez-votre-delegation/c_1279684

Les compétences régionales et le vélo

1. La Région, autorité organisatrice de la mobilité

Chef de file de la mobilité la Région peut instaurer une gouvernance favorable au **développement du vélo (portage politique, financement, coordination)**

Elle assure l'**intermodalité** (TER, liaisons interurbaines et abords des gares) et se **dote d'un schéma d'intermodalité**. Elle peut rendre les gares accessibles à vélo en finançant les liaisons cyclables de rabattement et installer des stationnements sécurisés

A partir de 2021, sur le territoire des communautés de communes ne souhaitant pas s'emparer de cette compétence, **la Région fera office d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM)**. Elle peut financer la connexion cyclable entre les bassins de mobilité.

2. La Région, garante de l'aménagement du territoire

En matière d'aménagement du territoire et de planification, elle a en charge le **SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement Durable et d'égalité des territoires)** comportant des éléments sur la mobilité, et elle anime le Plan Climat Air Energie : les associations, expertes d'usage **doivent accompagner la région dans son élaboration au titre de leur expertise d'usage** et favoriser un réseau express vélo régional.

Elle définit et co-finance les infrastructures d'intérêt régional et peut mobiliser les cofinancements pour accélérer le développement d'un système vélo (infrastructures, stationnement, services, embarquement, formation...).

Les infrastructures d'intérêt régional doivent s'accompagner de stationnements vélos correspondant à 10% du public attendu (**lycées, hôtel de région, universités**), application du **programme ALVEOLE** et intervention des associations FUB

3. La formation

Elle est responsable en matière de **formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi**, ainsi que de l'apprentissage. Elle peut financer les formations des associations, éducateurs, référents mobilité par le biais du collectif, permettant la création de nombreux emplois

Elle gère la construction, l'entretien et le fonctionnement des lycées (général, professionnels et agricoles) : Les lycées doivent être équipés de stationnements vélos correspondant à au moins 10% de leur fréquentation (couverts et aussi qualitatifs que possible).

Elle est chargée de l'éducation à la mobilité scolaire (hors élèves en situation de handicap) depuis 2017 : encourager la pratique du vélo des lycéens, étudiants, apprentis

4. Autres compétences concernées

Chef de file pour le développement économique, en définissant les orientations en matière d'attractivité du territoire régional et de développement de l'économie solidaire, peuvent définir les aides pour la création ou l'extension d'activités, ou des entreprises en difficulté : Stimuler l'émergence d'une filière économique vélo régionale en lien avec les associations expertes d'usage et les professionnels du territoire et accompagner les plans de déplacement inter-entreprises,

Elle incite les entreprises du territoire à déployer le label employeurs pro vélo

Elles stimulent le tourisme en cohérence avec les départements et les EPCI et assurent, par le biais de leur CRT, la promotion internationale et nationale et le développement touristique de sa / ses destinations. 25 % des aménagements touristiques sont utilisés par les trajets pendulaires aménager en relation avec les associations locales pour leur bonne adaptation,

Elles disposent de l'autorité de gestion des fonds européens : Suivre et accompagner la mobilisation des crédits disponibles sur le vélo via les programmes européens en privilégiant le collectif